

République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du lundi 13 mai 2019

Date de la convocation: 07/05/2019

Membres en exercice :
6

L'an deux mille dix-neuf et le treize mai l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,

Présents : 6

Présents : Rolande ALIBERT, Jean-Louis LAVALL, Roger VALES,
Nicole PAUL, Luc POPARD, Francis FABRE

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Nicole PAUL

DE_2019_17 - Objet : APPROBATION AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Le maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Camps sur l'Agly, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier.

Le maire informe le Conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période de 2018/2038 que l'ONF a élaboré en concertation avec la commune. Le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le maire précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Après en avoir pris connaissance,

le Conseil municipal

Approuve à l'unanimité le projet qui lui a été présenté, et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.122.7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 et à la protection des sites et monuments naturels, conformément aux dispositions des articles R 122-23, R 122-24 et R 341-1 du Code Forestier.

Ainsi Fait et délibéré le 13 mai 2019

